

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBLET
SEANCE DU 3 MARS 2011**

L'an deux mil onze et le trois mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANIER Alain, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir
Date de la convocation : 24/02/2011
Date d'affichage : 04/03/2011

Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BONNICHON, BOUVIER, COSSIAUX, de LOUVIGNY, DUFFAULT, MERITET,

**Absents excusés : C. LUNEAU (pouvoir à V. de LOUVIGNY), FONTVIELLE, DEBODARD
Absente non excusée : V. DAFFY**

Madame Danielle GAGNEPAIN est nommée secrétaire de séance.

N° 2011/03/03/01

CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE ELEMENTAIRE, UNE CLASSE PREELEMENTAIRE ET D'UNE GARDERIE –ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Par délibération du 13 janvier 2010, vous approuviez le projet de transfert de l'école primaire élémentaire sur le site de la médiathèque et de l'école maternelle.

Lors du conseil municipal du 25 mars 2010, vous approuviez la délibération accordant la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'OPAC de Commentry.

Pour réaliser cette opération, un avis d'appel public à la concurrence, paru dans La Montagne et le BOAMP, a été envoyé à la publication le 21 janvier 2011 afin de retenir les entreprises chargées de la construction.

Suite à cette consultation en procédure adaptée, le conseil municipal, après ouverture et analyse des candidatures et suivant le rapport de l'architecte, vous propose de retenir les entreprises suivantes:

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot n° 1 : Gros-oeuvre / Enduits extérieurs	SARL ANNETTA	128 200,17 € Retenue avec variante chape mince
Lot n° 2 : Fondations spéciales	E.L.T.S	34 180,00 €
Lot n° 3 : Charpente bois	SARL Etienne LAZARO	23 455,78 €
Lot n° 4 : Couverture	SARL Etienne LAZARO	42 938,26 €
Lot n° 5 : Etanchéité	SARL ETIC	12 751,00 €
Lot n° 6 : Menuiseries aluminium / Vitrierie / Fermetures	MIROITERIE DE LA LOUE	50 290,00 €
Lot n° 7 : Menuiseries intérieures	SARL AURICHE	23 140,60 € Retenue avec options (4 placards, 3 tableaux neufs et 1 reposé)
Lot n° 8 : Plâtrerie / Revêtements muraux / Faux-plafonds	SOGEB MAZET/VEZZOSI	52 945,96 €
Lot n° 9 : Sols souples	SOGEB MAZET/VEZZOSI	19 837,34 €
Lot n° 10 : Chauffage / Ventilation / Plomberie	BATIDAF	72 033,09 €
Lot n° 11 : Electricité	CENTRELEC	35 674,02 €
Lot n° 12 : V.R.D. / Espaces verts	SARL SMC	30 534,80 €
Total HT		525 981.02 €
Total TTC		629 073.30 €

Nous vous proposons également d'autoriser Jacques BERTHOMIER, Directeur Général de l'OPAC de Commentry, à signer les marchés afférents.

DELIBERE

Cet exposé entendu, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- APPROUVE cette proposition,
- ACCEPTE les marchés de travaux correspondants et autorise le Directeur Général de l'OPAC de Commentry à les signer.

N° 2011/03/03/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMENTRY-NERIS-LES-BAINS MODIFICATION DES STATUTS – AVENANT N°18

Cette délibération annule la délibération du 20 janvier sur le même objet.

Dans le cadre de l'aménagement du contournement Nord-Est de la ville de Commentry, le Conseil Général de l'Allier souhaite déclasser le RD 37 sur environ 800m, du rond-point de la Brande au carrefour du RD 37 et RD 455.

Ce linéaire de voirie traverse la commune de Malicorne sur 388m et la commune de Nérès-les-Bains sur 410m.

Considérant que cette route dessert et traverse la ZAC de la Brande ;

Considérant que la Communauté de Communes envisage la réalisation d'un rond-point à l'intersection de cette voie, de la rue de la Folie, du chemin communal de la route Noire et l'accès au Campus de la Folie ;

Considérant que la commune de Malicorne envisage de manière transitoire le déclassement du RD 37 sur la totalité des 798m, du Conseil Général de l'Allier à la commune de Malicorne.

Le Conseil Communautaire par délibération en date du 7 février 2011 adoptait l'avenant n°18 aux statuts de la Communauté de Communes afin de rajouter le chemin allant du rond-point de la Brande au carrefour du RD 37 et RD 455 parmi les voies reconnues d'intérêt communautaire. Il serait dénommé « Route de Chamblet »

Serait rajouté à l'article 5.3.4 – Création, aménagement et entretien de la voire d'intérêt communautaire :

- Route de Chamblet

Avant d'être proposé à Monsieur le Préfet, cet avenant devra obtenir l'approbation des deux tiers des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population de la Communauté, ou à la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant N°18

N° 2011/03/03/03

AVENANT CONVENTION ASSAINISSEMENT

Le maire présente à l'assemblée l'avenant type n°2 à la convention du 24 avril 2009 concernant l'assistance technique du Département pour l'assainissement collectif.

Le conseil municipal, après délibération,

- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec le Département.

N° 2011/03/03/04

DEMANDE D'AUTORSATION D'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE STOCKAGE DE DECHETS D'AMIANTE

Suite à l'avis défavorable émis lors de la réunion du conseil municipal en date du 2 décembre 2010 concernant la demande de l'entreprise Lauvergne Collinet pour une demande d'autorisation d'augmentation de la capacité de stockage de déchets d'amiante, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture apportant des compléments d'information sur ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération, et vote, 5 contre, 3 abstentions et 4 pour,

- DONNE un avis défavorable à cette demande.
-

N° 2001/03/03/05

CONTRAT CAE

Le conseil municipal, après délibération,

- AUTORISE le Maire à signer un contrat de travail de 20 heures pour une durée de 6 mois avec la personne retenue en contrat d'accompagnement dans l'emploi.